

Factsheet: Iran

Février 2026



Carte : Iran, Nations Unies, octobre 2007

1 FAITS ET CHIFFRES

Population

Environ 92,4 millions (estimation pour 2025).

Groupes ethniques

Persans, Azéris, Kurdes, Lurs, Baloutches, Arabes, Turkmènes et tribus turques.

Religions

Islam (officiel) 98,5 % (chiisme 90-95 %, sunnisme 5-10 %), non-musulmans <1 %, dont christianisme 0,3 %, bahaïsme 0,3 % et autres (y compris zoroastrisme, judaïsme et hindouisme).

République théocratique

Chef de l'État : Guide suprême Ali Hoseini-Khamenei (depuis le 4 juin 1989). Président élu Masoud Pezeshkian (depuis le 30 juillet 2024). Le Guide suprême est nommé à vie par le Conseil des experts ; le président est élu au suffrage direct à la majorité absolue en deux tours pour un mandat de quatre ans.

2 PROFILS DE RISQUE

- **Personnes critiques à l'égard du gouvernement** : personnes qui participent à des manifestations critiques à l'égard du gouvernement ou qui critiquent le gouvernement sur internet, militant·e·s écologistes.
- **Activistes pour les droits humains et journalistes critiques** : risquent de subir des arrestations, d'être détenu·e·s et d'être poursuivi·e·s en justice sans procès équitable
- **Personnes kurdes politiquement actives** : personnes d'ethnie kurde soupçonnées d'être politiquement actives ou de soutenir l'indépendance du Kurdistan. Activités liées aux partis politiques kurdes (par exemple PDKI, PDK-I et autres).
- **Personnes ayant des liens avec les moudjahidines du peuple (OMPI)**
- **Minorités religieuses** : personnes converties (de l'islam au christianisme) ; baha'is, derviches et athées.
- **Femmes** : crimes d'honneur, violences domestiques, mariage forcé, liaison extraconjugale, non-respect des lois sur les mœurs.
- **Personnes LGBTIQ** : relations sexuelles entre personnes de même sexe passibles de la peine de mort, de la flagellation ou d'une peine moins lourde.

3 DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

« Guerre des douze jours » avec Israël

Entre le 13 et le 24 juin 2025, Israël a bombardé des cibles en Iran, tandis que l'Iran a riposté par des attaques à la roquette et au drone. Les États-Unis ont bombardé des installations nucléaires iraniennes. Plus de 5 600 personnes ont été tuées ou blessées en Iran, dont 2500 civil·e·s, tandis qu'en Israël, plus de 3 300 personnes ont été touchées. Le 24 juin, Israël et l'Iran ont convenu d'un cessez-le-feu.

Repression accrue après la guerre Iran-Israël

En octobre 2025, la mission d'enquête des Nations unies sur l'Iran a mis en garde contre une grave détérioration de la situation des droits humains en Iran après les frappes aériennes israéliennes de juin, qui ont été suivies d'une répression interne qui a encore restreint l'espace civique, sapé les procédures judiciaires et porté atteinte au droit à la vie. Selon les autorités iraniennes, près de 21 000 « suspects » avaient été arrêtés à la mi-août.

En 2025, les autorités ont durci leur politique à l'égard **des Afghan·e·s**. En juillet, un nombre record de 373 000 personnes concernées ont été expulsées d'Iran, soit au total au moins 1,2 million (sur un total de 1,8 million de rapatriés).

Grave crise économique et forte inflation

Depuis juin 2025, la monnaie iranienne a perdu la moitié de sa valeur en six mois. L'inflation élevée (taux sur 12 mois : 44,6 % à la fin janvier 2026) rend les achats quotidiens inabordables. Les sanctions bancaires ont notamment bloqué les exportations de pétrole, principale source de revenus du pays. Selon les experts, il s'agit de la crise économique la plus grave de l'histoire iranienne. Selon le porte-parole du Parlement iranien, 34 % des Iraniens vivent dans la pauvreté.

Manifestations à partir de décembre 2025 et massacres en janvier 2026

Le 28 décembre 2025, des manifestations déclenchées par la crise économique ont éclaté en Iran et se sont rapidement propagées dans tout le pays. Les forces de sécurité lourdement armées ont réprimé les manifestations avec une violence extrême et ont tué des milliers de manifestant·e·s à partir des 8 et 9 janvier 2026, pendant une coupure généralisée d'Internet en Iran. À la mi-février, on estimait entre 6 500 et 20 000 le nombre de civil·e·s tué·e·s, tandis que les autorités iraniennes officielles faisaient état de 3 117 morts à la fin du mois de janvier. Au cours de la même période, plus de 50 000 arrestations ont été signalées. Les personnes détenues ont été victimes de disparitions forcées, de tortures et d'autres mauvais traitements, y compris de violences sexuelles.

Comme lors des manifestations de 2022/23, les autorités iraniennes prennent pour cible **les personnes qui soutiennent les manifestants**. Les médias ont rapporté que du personnel médical

avait été arrêté pour avoir soigné en secret des manifestants blessés. Abolfazl Karimi (35 ans) a été arrêté le 6 janvier 2026 à Téhéran, après avoir tenté de venir en aide à deux femmes blessées par balle. Selon [Amnesty International](#), il a été maltraité et contraint de faire des aveux compromettants. En février, un juge d'un tribunal révolutionnaire l'a condamné à la peine de mort, ainsi que 13 autres personnes arrêtées dans le contexte des manifestations.

Forte restriction de la liberté de réunion et d'expression

Des lois telles que le code pénal islamique continuent de criminaliser l'exercice de la liberté d'expression, d'association et de réunion, et servent de base aux autorités pour poursuivre pénalement des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des dissident·e·s et d'autres personnes.

Procès inéquitables et torture

Les tribunaux condamnent systématiquement des personnes à l'issue de procès manifestement inéquitables, fondés sur des aveux obtenus sous la torture et se déroulant en l'absence d'avocat·e·s. Les autorités ont également pris des mesures contre d'anciens participants aux manifestations de 2022/23. La pratique consistant pour les forces de sécurité à torturer et à maltraiter les prisonniers est répandue et systématique. Les prisonniers·ières sont détenu·e·s dans des conditions cruelles et inhumaines et se voient souvent refuser toute assistance médicale.

Violence domestique, féminicides et obligation de porter le hijab

La violence domestique et le viol conjugal ne sont pas expressément punissables, et les mariages d'enfants restent possibles avec l'autorisation d'un juge. Une ONG a recensé au moins 207 féminicides résultant de violences domestiques en 2025. Les autorités ont maintenu l'obligation du port du hijab. Bien que la loi sur le « hijab et la chasteté » ait été suspendue mais non abrogée, les fonctionnaires ont justifié un relâchement temporaire des arrestations violentes dans certaines grandes villes par des raisons de « sécurité nationale » plutôt que par les droits des femmes, avant que des déclarations officielles en novembre/décembre 2025 et des instructions de la direction judiciaire en décembre n'annoncent un nouveau durcissement.

Nombre record d'exécutions

L'Iran est l'un des pays qui applique le plus souvent la peine de mort. En 2025, plus de 2 000 exécutions ont été effectuées en Iran, un chiffre record qui n'avait plus été atteint depuis la fin des années 1980. Au moins deux autres personnes (sur un total de 12) ont été exécutées en 2025 en lien avec les manifestations « Femmes, vie, liberté » de 2022. Le 15 octobre 2025, le président Masoud Pezeshkian a signé une loi d'urgence introduite après le conflit de juin, qui permet d'étendre la peine de mort à des accusations vaguement définies liées à la « sécurité nationale ». Au moins 13 personnes ont été exécutées pour espionnage présumé, collaboration ou liens avec Israël. En février 2026, huit personnes ont été condamnées à mort en lien avec les manifestations de 2026 et au moins 22 autres risquent la peine capitale.

4 PRATIQUE DES AUTORITÉS SUISSES

Chiffres du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) 2025

Chiffres du SEM pour 2025 : taux de reconnaissance : 23,9 % et taux de protection (positif + VA) 39,9 %. Chiffres ajustés pour 2025 (sans NEE) : taux de reconnaissance : 26,9 % ; taux de protection : 44,9 %. Taux de reconnaissance 2024 : 21,1 % ; taux de protection : 38,7 % (positif + VA). Chiffres ajustés (sans NEE) : 27 % d'asile, 49,5 % de taux de protection.